



Succession famille

Par machrie

bonjour, nous sommes 5 enfants, mon frère est décédé il y a 2 ans.
au décès de ma mère, sommes nous les 4 enfants restants à hériter ? est ce que le fils de mon frère à droit à une part ?
est ce que les petits enfants en règle générale on droit à quelque chose si les enfants sont encore en vie
merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le ou les enfants de votre frère décédé hériteront de sa part lors du décès de vos parents par "représentation".

Lire ici :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2128]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2128[ur
l]

Par Isadore

Bonjour,

Et pour compléter, sauf testament les petits-enfants issus de parents encore vivants ne sont pas héritiers. Ils n'ont donc "droit" à rien sauf :

- si leur parent renonce à la succession (ou est reconnu indigne d'hériter)
- si le défunt a fait un testament en leur faveur (ils deviennent légataires).

Le fils de votre frère hérite en effet de la part de son père (avec vos autres neveux s'il n'était pas fils unique).